

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 février 2022 à 16 h 00

AUJOURD’HUI onze février deux mille vingt deux

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 04 février 2022, s’est réuni dans les Salons de l’Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Cécile LAPORTE à Julien BONY, Stanislas RENIÉ à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Arrivent pendant la présentation de la question n°1 :

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Alparslan COSKUN, Anna AUBOIS (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS), Nicaise JOSEPH

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET)

Quittent la séance pendant le débat de la question n°6 :

Dominique BRIAT (pouvoir donné à Marion CANALES), Anna AUBOIS (pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (pouvoir donné à Magali GALLAIS), Pierre SABATIER (pouvoir donné à Christophe BERTUCAT)

Rapport N° 36
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Le budget consacré à cette ligne de subvention est de 71 600 €.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 4 810 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

PINCEAUX EN LIBERTÉ

L'objet de l'association est de maintenir les contacts humains, faciliter la créativité, l'entraide, l'information et organiser des loisirs à partir d'activités de peinture et de tableaux en relief. Son activité principale est la création et la réalisation de peintures sur porcelaine qui font l'objet d'une vente annuelle permettant à l'association d'avoir des ressources de fonctionnement.

Budget annuel :	10 580 €
Subvention accordée en 2021 :	900 €
Subvention sollicitée :	900 €
Subvention proposée :	900 €

DANSONS L'AUVERGNE

L'objet de l'association est la promotion et la transmission des folklores et des traditions d'Auvergne avec une ouverture sur la danse et la musique traditionnelle de bal.

Budget annuel :	1 789 €
Subvention accordée en 2021 :	500 €
Subvention sollicitée :	500 €
Subvention proposée :	500 €

ESPERANTO CLERMONT-FERRAND

L'objet de l'association est de promouvoir et de développer l'utilisation de la langue internationale « l'Espéranto » comme moyen de communication entre les habitants de différents pays.

Budget annuel :	520 €
Subvention accordée en 2020 :	160 €
Subvention sollicitée :	160 €
Subvention proposée :	160 €

CENTRE AGAPE

L'objet de l'association est de promouvoir toutes activités éducatives, sociales et culturelles sous forme de cercles d'adultes (groupes de gymnastique volontaire, activités nouvelles, randonnées pédestres, conférences, visites guidées, dimanches d'accueil, club de lecture, sorties culturelles...).

Budget annuel :	4000 €
Subvention accordée en 2021 :	350 €
Subvention sollicitée :	350 €
Subvention proposée :	350 €

AMICALE LAIQUE JULES FERRY BANSAC TRUDAINE FOYER LAIC DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Cette association d'éducation populaire se donne comme objectif de mettre à disposition de ses adhérents des activités éducatives et créatives contribuant à la formation aussi bien physique, civique, économique que sociale.

Elle propose aux enfants, majoritairement de l'école Jules Ferry, des ateliers hebdomadaires : art plastique, théâtre, hip hop, gym, anglais, lutte...

Budget annuel :	42 150 €
Subvention accordée en 2021 :	1 500 €
Subvention sollicitée :	1 500 €
Subvention proposée :	1 500 €

JEUNESSE ET HORIZONS

L'objet de l'association est de proposer une offre de loisirs à une population qui ne pourrait en bénéficier dans le cadre familial.

Les mercredis, vacances scolaires et au mois de juillet, elle propose aux enfants des activités culturelles, de loisirs, sportives et éducatives ainsi que des ateliers d'art plastique et d'échec sur les temps périscolaires.

Budget annuel :	68 430 €
Subvention accordée en 2021 :	1 300 €
Subvention sollicitée :	1 400 €
Subvention proposée :	1 400 €

DELIBERATION

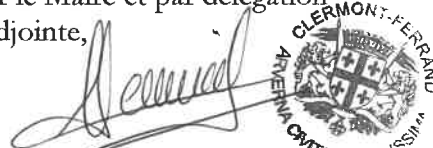
Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

22 FEV. 2022

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Clermont-Ferrand and the text 'CLERMONT-FERRAND' at the top and 'ANNO DOMINI MCMXXV' at the bottom.

Manuela FERREIRA DE SOUSA